

«Philippe Leuba est incapable de réformer le système pénitentiaire vaudois»

Prisons A un an des élections cantonales, les maux des prisons vaudoises redeviennent un thème brûlant pour le conseiller d'Etat chargé de l'Intérieur. La présidente du PS cantonal exige des réformes et réclame des têtes

Marco Danesi

La réforme du service pénitentiaire vaudois redevient un sujet brûlant. La gauche, lasse de «l'immobilisme» de Philippe Leuba, attaque la politique du conseiller d'Etat libéral. Surtout, après l'affaire Skander Vogt - ce détenu avait succombé en mars 2010 dans sa cellule de Bochuz après avoir mis le feu à son matelas - qui met en lumière jusqu'à la caricature les dysfonctionnements du service, Cesla Amarelle, présidente du PS vaudois et professeure de droit, exige que le parlement discute sans plus attendre la politique carcérale du canton. Si Philippe Leuba persiste à escamoter le débat, la gauche pourrait réclamer une commission d'enquête parlementaire. Malgré le renouvellement des autorités cantonales au printemps 2012, la députée rejette toute arrière-pensée électorale. Empoigner le dossier carcéral, prétend Cesla Amarelle, ne rapporte pas de voix.

Le Temps: Qu'est-ce que vous demandez à Philippe Leuba?
Cesla Amarelle: Qu'il réponde à toutes les questions. Sur l'affaire Skander Vogt et sur ses fausses déclarations de l'époque comme sur les réelles intentions du gouvernement face à l'ampleur des problèmes que connaît le système pénitentiaire vaudois. Qu'il mette sur pied, pourquoi pas, une task force chargée d'évaluer les dossiers problématiques de détenus soumis à des mesures de haute sécu-



Cesla Amarelle: «Il faut rapidement un nouveau directeur à Bochuz.»

rité. Qu'il engage des discussions avec les groupes politiques concernant l'orientation des réformes.

- Exigez-vous également qu'il nomme des nouveaux responsables à la tête du service et des établissements pénitentiaires?

- Oui. Philippe Leuba doit nommer rapidement un chef de service apte à conduire les mutations nécessaires. En clair, la direction intérieure en place n'est pas le gage du changement attendu. Le départ précipité de la responsable à la suite de la mort de Skander Vogt nécessitait un remplacement d'urgence, soit. Mais laisser ce service à quelqu'un d'inadéquat, qui n'est pas formé pour cela - Denis Froidevaux, un militaire - n'est pas raisonnable. Pour les mêmes raisons, il n'est pas non plus acceptable de garder Sébastien Aebi à la tête de Bochuz [le directeur des Etablissements de la plaine de l'Orbe est la cible de

critiques dans le traitement du condamné de l'affaire Légeret, ndlr]. Dans le cas où Philippe Leuba et le gouvernement refuseraient le débat, la gauche, en raison également du silence assourdissant de la droite, réclamerait la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Notre pression, qui ne va pas se relâcher, a pour but de susciter un changement fondamental de culture au sein du SPEN, qui en a désespérément besoin. Une chose est sûre, l'attentisme de Philippe Leuba n'est pas la solution.

- Qu'est-ce que vous reprochez au magistrat qui vante les résultats de sa législation, à l'image de la construction prochaine d'une prison pour mineurs, et défend le travail des collaborateurs du service pénitentiaire, notamment en faveur de la réinsertion?

- Le ministre est incapable de réformer le système pénitentiaire dont les carences sont connues depuis longtemps. Malgré les promesses, Philippe Leuba et le gouvernement n'ont pas l'intention de débattre du sujet au parlement. J'en veux pour preuve l'attitude dilatoire face aux interpellations de la gauche, voire aux demandes de la Commission de gestion du Grand conseil pour que des réponses complètes soient données dans les délais légaux. Les conditions dans lesquelles a été rendue l'ordonnance de non-lieu dans l'affaire Skander Vogt montent à quel point, derrière l'appa-

reil de communication lénifiant, se dégage la ferme intention de poursuivre une politique restrictive, fondée sur une approche juridico-administrative myope. Même la réponse au postulat de l'extrême gauche, renvoyé au Conseil d'Etat, qui réclame un examen en profondeur de la situation et l'ébauche de solutions, n'abordera pas le fond de la question.

- Justement, quel est le fond de la question?

- Il faudrait discuter la modernisation d'un système qui fonctionne mal. Et, surtout, confronter les différentes orientations. La mort de Skander Vogt à Bochuz incarne la dérive extrême d'un système à bout de souffle, comme l'a montré également le rapport de Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral.

- Pourtant, Philippe Leuba se dit prêt à entamer la réflexion.

- Contrairement à ce qu'il prétend, le conseiller d'Etat s'enferme dans une politique carcérale où dominent des approches disciplinaires et sécuritaires. Ce que j'appelle une «mauvaise gestion de la répression». Aujourd'hui on exerce une pression folle sur le personnel. Il est réduit à simple exécutant et on fait l'économie de directives qui répartissent les compétences et définissent clairement les procédures à suivre. Il faut aussi former le personnel à la prise en charge de détenus présentant des troubles

psychiatriques importants. Concrètement, une nouvelle base légale et un règlement d'application des mesures d'internement pour des détenus problématiques fait toujours défaut. Pourtant ce document existe depuis 2008 au moins. Mais il a été «oublié» dans les tiroirs de l'administration pénitentiaire. Certains éléments nous permettent de penser que de tels drames pourraient se reproduire.

- Quelle est alors une «bonne gestion de la répression»?

- Celle-ci doit se baser sur les relations directes avec les condamnés. Tout le contraire du système vaudois qui multiplie les barrières entre les détenus et l'encadrement. Par exemple, l'Office d'exécution des peines, peu accessible géographiquement et téléphoniquement, décide le plus souvent sur dossier. Ou encore, une bonne gestion doit veiller sur les compétences des agents de détention et sur la qualité de leur travail fondée sur la communication, sur l'initiative partagée ainsi que sur la prise de risques calculés. Au lieu de cela, les menaces de renvoi, d'ouvertures d'enquêtes administratives et la distance bureaucratique paralysent les collaborateurs. Mais ce ne sont là que quelques éléments qui plaident pour une approche moins paranoïaque de la prison. Dont le but ultime est de réintégrer le détenu. C'est d'ailleurs, à quelques nuances près, le seul point d'accord entre nous et Philippe Leuba.